Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20260922-D2026_33-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 septembre 2026

Date de convocation **: 5 septembre 2026** En exercice **: 15** Présents : **13** Votants : **13+2**

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :
Mesdames BELLANGER Clarisse, JAMET Solène, JOUANNE Annie, RENAUD Vanessa, SERVANT Sylvette
Messieurs CHICOINE Daniel, FORESTIER Jonathan, GASSINE Mickaël, GLOTIN Patrick, GIRARD Gwenaël, PAYERNE-BACCARD Hervé, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert
Absents excusés : Mesdames ODIE Sylvie, RAULT Pauline

Procuration : Mme ODIE à M. FORESTIER, Mme RAULT à Mme SERVANT
Elu(e) secrétaire de séance : Monsieur PAYERNE-BACCARD Hervé

2026-33 : FINANCES – DELIBERATION DE CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT ET REVERSEMENT DE L'EXCÉDENT VERS LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose que, la vente du dernier lot intervenant, le budget annexe dédié au lotissement de la Règnerais n'a plus de raison d'être.

Il propose donc à l'assemblée délibérante d'en acter la clôture. Afin de permettre au Trésorier de procéder à la clôture définitive des comptes, il est nécessaire de l'autoriser à reprendre l'excédent, s'élevant à 17 438,81 €, au profit du budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver la clôture du budget annexe « Lotissement de la Règnerais »**
- **De valider le transfert de l'excédent de 17 438,81 € vers le budget principal sur l'exercice 2026**
- **D'autoriser le comptable public à procéder à la clôture définitive du budget annexe**

Pour : 13+2, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE

MAIRIE de LE CROUAIS 35230 ILLE ET VILAINE

Le secrétaire de séance
H. PAYERNE-BACCARD